

AVIS AU PUBLIC

Listes électorales provisoires pour les élections communales du 11 juin 2023

Il est porté à la connaissance des intéressés que les listes électorales provisoires pour les élections communales du 11 juin 2023, provisoirement clôturées au 17 avril 2023, sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 18 au 25 avril 2023 inclus.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard.

Tout citoyen peut produire, jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Waldbillig, le 17 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre,



La secrétaire communale,

